

# Professionnels : comment faire face aux inondations ?



**80%** des dommages imputables aux risques naturels sont dûs aux dégâts causés par les inondations. Elles sont le premier risque naturel en France.

**15%** Selon l'Observatoire National des Risques Naturels, des entreprises sur le territoire métropolitain sont exposées à un risque d'inondation.

**6 communes** de Grand Châtelleraut sont repérées comme Territoire à Risque Important : **Availles-en-Châtelleraut, Bonneuil-Matours, Naintré, Châtelleraut, Cenon-sur-Vienne, Vouneuil-sur-Vienne.**  
26 000 personnes exposées  
16 000 emplois impactés

La crue de référence pour le secteur de Châtelleraut est celle de 1913 avec une hauteur des eaux à 6,35 mètres sur l'échelle du Pont Henri IV à Châtelleraut.

D'autres crues ont été recensées :

1944	6,28 mètres
janvier 1962	6,25 mètres
janvier 1994	6,09 mètres



Crue de 1994 Grand' rue de Châteauneuf

**Votre activité professionnelle se situe en zone inondable : pour réduire la vulnérabilité de votre bâtiment et de vos activités, vous pouvez bénéficier d'un diagnostic gratuit.**

## Quelles seraient les conséquences d'une inondation sur votre activité ?

---

### **Dépenses directes**

- Dégradation des bâtiments
- Remplacement de machines
- Perte de stock matières
- Dégâts informatiques
- Dommages physiques aux personnes

### **Dépenses indirectes**

- Indemnités chômage technique
- Perte d'exploitation
- Perte de clientèle

Face à ce risque, des mesures de différentes natures peuvent permettre d'anticiper les potentiels dégâts.



*Le stockage de l'usine Fenwick de Cenon-sur-Vienne a été relevé en 1995.*

## Un diagnostic, pourquoi ?

---

- Connaître et évaluer le risque
- Quantifier les dommages et dysfonctionnements probables
- Avoir des pistes concrètes techniques et organisationnelles pour limiter les impacts sur l'entreprise
- Réduire les dommages et favoriser le retour à la normale

## Quel est le coût du diagnostic ?

---

L'accompagnement est **gratuit**, confidentiel et personnalisé. Il est financé par Grand Châtelleraut, l'État et le FEDER Plan Loire.

**Calyxis** est le prestataire qui réalise les diagnostics pour Grand Châtelleraut.



## Comment se déroule un diagnostic ?

---

1. Visite de votre entreprise et identification des points stratégiques
2. Présentation du scénario d'inondation en détaillant les zones inondables et les hauteurs d'eau
3. Définition des vulnérabilités
4. Présentation des mesures qui pourraient être mises en œuvre pour réduire les risques

## Quand ?

---

Le prestataire vous proposera un rendez-vous entre septembre et décembre 2019.

## Comment en bénéficier ?

---

Un formulaire d'inscription est disponible au service Santé publique et sécurité civile de Grand Châtellerault. Il est à retourner avant le 21 juin 2019 ou à télécharger en ligne sur [grand-chatellerault.fr](http://grand-chatellerault.fr)

## Quelques mesures pour limiter les dégâts :

---

- Aménager une zone de stockage hors d'eau
- Stocker vos déchets dans un endroit abrité et ventilé
- Mettre vos produits liquides dans des conteneurs étanches et sur des bacs de rétention
- Sécuriser votre fourniture d'énergie, vos réseaux de télécommunications
- Mettre hors d'eau votre chauffage
- Ancrer vos cuves à fioul,...

Le diagnostic donne des réponses concrètes et appropriées en fonction de votre activité et de votre localisation pour anticiper le risque inondation pour la sécurité des personnes et des biens.

**Préserver** les intérêts de votre entreprise et minimiser vos pertes d'exploitation par la mise en place de mesures de prévention, **c'est vital !** Nous vous accompagnons en vous proposant un diagnostic gratuit.

**Pour engager une démarche de prévention, contactez :**

Service Santé publique et sécurité civile  
Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut  
78, boulevard Blossac CS 90618  
86106 Châtelleraut cedex  
prevention.inondation@grand-chatelleraut.fr  
05 49 20 21 41

Pour **vous informer** sur le risque inondation :  
la mairie de votre commune

**En cas de crue**, les informations en temps réel :  
vigicrue.gouv.fr  
meteofrance.com

**Limiter les risques sur vos activités :**  
Des fiches pratiques à retrouver sur ffa-assurance.fr

**Nos partenaires**

